

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 18 Mai 2022	Séance du Mardi 24 Mai 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-quatre Mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Myriam GAIRAUD	
	Votes : 36	
Présents : 23	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 13	Abstention : 0	
Rapporteur	Madame Marie PASSIEUX	Vice-Présidente de la Communauté de communes du Clermontais en charge de l'habitat bourg centre et au cœur de ville

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Arnaud MOULS (Canet) représenté par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Bernard COSTE (Octon) représenté par M. Claude REVEL, Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Isabelle SILHOL (Péret) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian),

Absent(e)s : Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

24. Aménagement - Programme d'intérêt général départemental (PIG 34) : Adoption de l'avenant n°2 à la convention avec le Département de l'Hérault – Actualisation des objectifs et engagements prévisionnels pour la période 2022/2024 suite à l'intégration de la Communauté de communes du Lodévois Larzac au PIG

Madame PASSIEUX rappelle aux membres du Conseil que, depuis 2012, le Département de l'Hérault est délégataire de type 3 des aides à la pierre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Pour pallier au déficit de l'opération programmée initiale qui ne couvrait pas la totalité du territoire, l'Assemblée départementale a décidé lors de sa réunion de novembre 2018, de déployer, en maîtrise

d'ouvrage, un programme d'intérêt général (PIG) d'une durée de trois ans, pour couvrir le territoire de plusieurs EPCI dont la Communauté de communes du Clermontais.

Les enjeux du programme partagés avec l'ensemble des EPCI sont pluriels : La lutte contre l'habitat indigne contre la précarité énergétique, le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, l'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux), la lutte contre les copropriétés fragiles, le développement des centres anciens.

Compte-tenu du succès du PIG « Hérault RENOV' », l'ensemble des partenaires a exprimé la volonté de renforcer et de prolonger cette action. Pour ce faire, la Communauté de communes du Clermontais et l'Assemblée départementale ont voté les 23 juin et 20 septembre 2021 la prolongation du programme pour 2 ans.

Parallèlement, en octobre 2021 l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) conduite par la Communauté de communes du Lodévois et Larzac depuis 5 ans, est arrivée à son terme.

Or en juillet 2021, la commune de Lodève et son intercommunalité se sont engagées dans une opération de revitalisation du Territoire (ORT) qui vise parmi ses priorités la rénovation de l'habitat dans le centre ancien de Lodève. A ce titre, une OPAH rénovation urbaine est déployée par la commune sur le périmètre de l'ORT. Afin de poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat sur le reste du territoire du Lodévois et Larzac, tout en bénéficiant de la mutualisation des moyens, des économies d'échelle et des partenariats que le Département propose en tant que maître d'ouvrage, la Communauté de communes du Lodévois Larzac choisit d'intégrer le PIG départemental « Hérault RENOV' ».

Aussi, un projet d'avenant à la convention initiale est proposé pour permettre d'intégrer ce nouveau territoire dans le périmètre du PIG34.

Le projet d'avenant proposé ne modifie en rien la programmation et l'engagement financier porté lors de l'avenant n°1 du 23 juin 2021.

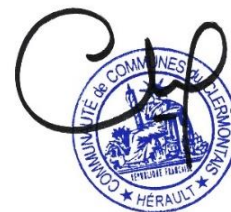
Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame PASSIEUX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** de la volonté de la Communauté de communes du Lodévois Larzac de rejoindre le Programme d'Intérêt Général « Hérault RENOV' » du Département,
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes du Clermontais à signer l'avenant annexé ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.